

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

--- AVIS RECTIFICATIF / CORRIGENDUM ---

APPEL D'OFFRE OUVERT

N° CEB/HRC/2016/01

SELECTION D'UNE AGENCE DE VOYAGE POUR LA CEB

LA BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE VOUS INFORME DES MODIFICATIONS SUIVANTES :

DANS L'AVIS DE MARCHÉ (REF. CEB/HRC/2016/01) PUBLIE LE 19/04/2016 :

Lire (<i>mention rectificative</i>) :	En lieu et place de (<i>mention erronée</i>) :
<p>1.2. Durée de marché</p> <p>Le marché sera conclu pour une durée de quatre (4) ans et pourra être renouvelé par reconduction expresse de la CEB, quatre (4) fois, par période de douze (12) mois, sans pouvoir excéder 8 années. La reconduction sera notifiée au titulaire par lettre recommandée avec avis de réception, au plus tard trois (3) mois avant la date anniversaire. Le titulaire ne pourra pas refuser la reconduction de son marché.</p> <p>Les soumissionnaires doivent bien noter que la CEB aura un droit de résiliation anticipée avec notification appropriée. La première année de collaboration sera considérée comme une période d'observation. Au terme de cette phase, la CEB décidera du bien-fondé de poursuivre ou non les relations avec le prestataire retenu.</p> <p>La CEB ne s'engage pas à ce que les volumes historiques prédisent des volumes à venir.</p>	<p>1.2. Durée de marché</p> <p>Le marché sera conclu pour une durée de 5 années et pourra être renouvelé une fois, au maximum, aux conditions du contrat initial. Les soumissionnaires doivent bien noter que la CEB aura un droit de résiliation anticipée avec notification appropriée. La première année de collaboration sera considérée comme une période d'observation. Au terme de cette phase, la CEB décidera du bien-fondé de poursuivre ou non les relations avec le prestataire retenu.</p> <p>La CEB ne s'engage pas à ce que les volumes historiques prédisent des volumes à venir.</p>